

Sécurité en ligne

Conseils pour les adolescents



Remerciements

Publié par le :



**Service public d'éducation et
d'information juridiques du Nouveau-
Brunswick**

Case postale 6000

Fredericton, New Brunswick E3B 5H1

Téléphone : 506-453-5369

Courriel : pleisnb@web.ca

www.legal-info-legale.nb.ca

www.justicepourlesjeunesnb.ca

En collaboration avec le :



Ministère de la Sécurité publique

Services aux victimes

Case postale 6000

Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5H1

www.gnb.ca/sécuritépublique

Remerciements

Merci au **Groupe de travail sur l'exploitation des enfants en ligne** et aux autres organisations qui ont contribué à l'élaboration ou au financement de la présentation PowerPoint :



Justice Canada



GRC



Association des chefs
de police du Nouveau-
Brunswick



Est-ce qu'une personne :

**vous dit des
choses qui vous
rendent mal à
l'aise?**

**met de la
pression sur
vous pour que
vous fassiez
quelque chose
que vous ne
voulez
pas faire?**

**vous donne de
l'attention
non voulue et
vous manque
de respect?**

Où est-ce qu'une personne :

**exerce de la
pression pour
que vous la
rencontrez seul
afin qu'elle
vous donne de
la drogue ou de
l'alcool?**

**vous demande
ou vous envoie de
façon
« secrète » des
photos ou
messages à
caractère
sexuel?**

**vous fait
peur?**



Si vous avez répondu **OUI** à une ou à la totalité de ces questions, vous êtes à risque d'être exploité sur Internet.

www.justicepourlesjeunesnb.ca

Le *Code criminel* protège les personnes de moins de 18 ans contre l'exploitation sexuelle.

Voici quelques aspects à connaître :

- Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent consentir légalement à des activités sexuelles.
- L'âge légal auquel un jeune peut consentir à des activités sexuelles est de 16 ans.
- Une personne de moins de 18 ans ne peut consentir à une activité sexuelle avec une personne en position de confiance ou d'autorité par rapport à elle. Un tel cas serait considéré comme de l'exploitation sexuelle.
- Une personne de moins de 18 ans ne peut consentir à faire de la pornographie ou de la prostitution.



Cela ne pourrait pas m'arriver...

Sur Internet, il est facile de prétendre quelque chose ou de se faire passer pour quelqu'un d'autre.

L'envoi de photos de vous nu est illégal si vous avez moins de 18 ans

Des photos ou des vidéos que vous publiez en ligne ou annexe à un message texte peuvent être diffusées publiquement.



Saviez-vous que :

43 % des enfants et des jeunes d'âge scolaire parlent à des gens rencontrés en ligne

et 29 % d'entre eux affichent leurs coordonnées en ligne à la vue de tous. ⁽¹⁾

17 % disent avoir parlé en ligne avec une personne inconnue d'une façon qui les a fait ressentir de la crainte et de l'inconfort.

Les filles risquent deux fois plus que les garçons de signaler de telles interactions. ⁽²⁾

Plus de 26 % des jeunes qui se trouvent dans une relation affirment avoir vécu une forme d'abus lié aux rencontres en ligne. ⁽³⁾

(1) Steeves, V. (2014). Young Canadians in a Wired World, Phase III: Life Online. Ottawa: MediaSmarts.

(2) Steeves, V. (2015). Young Canadians in a Wired World: Trends and Recommendations. Ottawa: MediaSmarts.

(3) Zweig, J.M., Dank, M., Lachman, P., and Yahner, J. (2013). Technology, Teen Dating Violence and Abuse and Bullying. Washington: Urban Institute Justice Policy Center.

Indices que quelque chose ne va pas!

Tromperie

**Envoi de matériel
obscène à caractère
sexuel**

**Demandes de
photos de nudité ou
de nature sexuelle**

**Tactiques
d'intrusion**

**Rendez-vous pour avoir
des relations sexuelles
(ou prendre des
drogues ou de l'alcool)**



Qu'est-ce que le « sextage » et pourquoi est-ce dangereux?

Le sextage :

Consiste à prendre une photographie osée de soi ou de soi nu et à l'envoyer à une autre personne, par exemple son petit ami ou sa petite amie

MAIS le sextage est AUSSI :

Une forme d'*auto-exploitation*

Illégal si vous avez moins de 18 ans



Posez-vous ces questions avant de publier une photo ou une vidéo sur Internet :

La vidéo ou la photo me causera-t-elle de l'embarras plus tard?

La vidéo ou la photo pourrait-elle me nuire pour mon avenir – travail, voyages, école?

La photo pourrait-elle être téléchargée par un prédateur sur Internet et utilisée à des fins sexuelles?

La vidéo ou la photo contrevient-elle à la loi (images de nudité)?



Souvenez-vous :



**Il est impossible de revenir en
arrière.**

Pensez-y à deux fois avant de télécharger!



**En toutes
circonstances :**

**Respectez
les autres**

**Partagez
prudemment**

**Respectez
-vous**



**Vous avez le droit de vous
sentir en sécurité**

**Voici
comment
obtenir DE
L'AIDE!**



Obtenir de l'aide



CONFIEZ-VOUS à un parent ou à un autre adulte de confiance.

PARLEZ à un conseiller à l'école ou à vos amis.

APPELEZ Jeunesse, j'écoute
1-800-668-6868

APPELEZ une ligne d'assistance au
Nouveau-Brunswick

Ligne d'aide Chimo, au 1-800-667-5005
Centre pour les victimes d'agression sexuelle de
Fredericton – 506-454-0437





Obtenir de l'aide

DÉNONCEZ la violence sur
Cyberaide.ca

INFORMEZ votre fournisseur de
services Internet

DÉNONCEZ à la police ou à la GRC

APPELEZ les Services aux victimes



Signez un « contrat d'utilisation sûre d'Internet » avec vos parents

**Vous pouvez utiliser le
contrat de SPEIJ-NB, que
vous trouverez sur le site
Web de Justice pour les
jeunes Nouveau-Brunswick**

www.justicepourlesjeunesnb.ca



Conseils de sécurité pour la rencontre en personne de gens rencontré en ligne

Prenez le temps de vous connaître

Dites toujours à vos parents ou à une adulte de confiance où vous allez et avec qui

Faites-vous accompagner

Faites confiance à votre intuition

Ne divulguez aucun information personnelle



Réfléchissez



La sécurité d'abord